

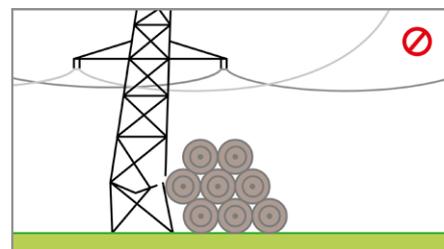


Travaux à proximité de lignes électriques

Le réseau de Swissgrid compte quelque 12 000 pylônes et 6700 kilomètres de lignes. Une partie de ces lignes traverse des exploitations agricoles ou passe à proximité de zones habitées. L'infrastructure de réseau de Swissgrid répond aux normes de sécurité les plus élevées. Si vous planifiez ou réalisez des travaux à proximité d'une ligne électrique, vous devez néanmoins respecter certaines règles de sécurité mentionnées ci-dessous.

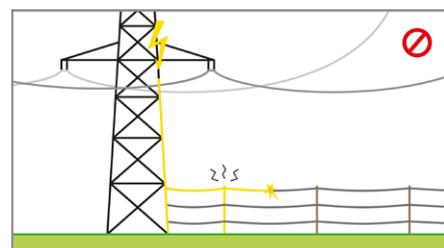
N'entreposez rien sous les pylônes et les lignes.

Les pylônes doivent rester accessibles à tout moment, par exemple, en cas de dérangement d'une ligne. Le dépôt de matériaux lourds, tels que des balles d'ensilage, du gravier ou des gravats, sur le socle d'un pylône peut entraver sa stabilité. Si des matériaux inflammables comme du bois prennent feu, ils risquent d'endommager les pylônes et de faire tomber les conducteurs (câbles) avec un risque d'électrocution à la clé!



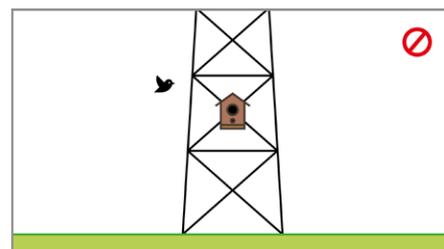
Soyez prudent lorsque vous installez des clôtures à bétail à proximité de pylônes.

Ne fixez jamais une clôture à un pylône. La foudre ou un court-circuit sur la ligne pourrait provoquer un flux d'électricité mortel pour les êtres humains et les animaux. Si vous installez une clôture à bétail à proximité d'une ligne, vous devez la relier à la terre avant sa mise en service : en effet, la clôture peut accumuler une charge électrique en raison du champ magnétique de la ligne et provoquer une décharge électrique.



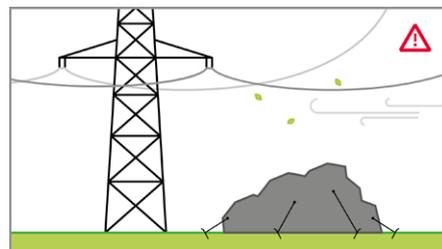
Les constructions sur ou sous un pylône sont interdites ou soumises à autorisation.

Ne montez aucune construction sur un pylône, telle que des nichoirs ou des cabanes. Elles entravent l'accessibilité au pylône et sa stabilité. Il est possible d'installer de petites structures écologiques (p. ex. biotopes) sous un pylône, à condition d'obtenir une autorisation.



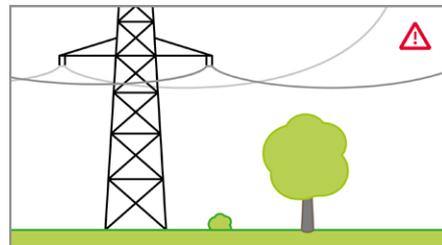
Sécurisez les bâches de protection contre les rafales de vent.

Si vous recouvrez des matériaux de construction, du bois ou des champs de légumes avec des voiles ou des bâches à proximité immédiate de lignes électriques ou de pylônes, veillez à les protéger parfaitement contre les rafales de vent. En effet, cela évite qu'ils ne s'envolent et n'atterrissent sur une ligne, ce qui pourrait provoquer un dérangement de la ligne ou un risque d'électrocution.



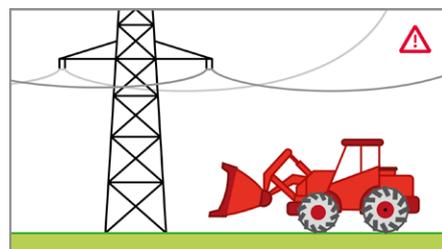
Soyez prudent lorsque vous plantez des arbres à proximité d'une ligne.

Un arbre planté au mauvais endroit peut représenter un réel danger au fil des ans : des branches trop proches de la ligne peuvent provoquer un dérangement ou un incendie. La distance de plantation entre les arbres et les lignes est définie dans le contrat de servitude entre Swissgrid et les propriétaires fonciers.



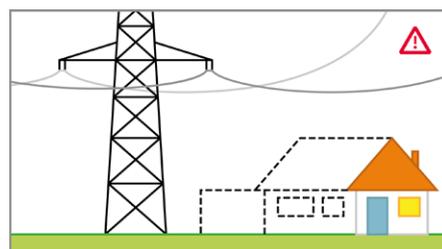
L'utilisation de gros engins à proximité d'une ligne requiert la plus grande attention.

Évitez si possible d'utiliser de gros engins agricoles et de chantier (p. ex. grues mobiles, fraises à neige) à proximité des lignes électriques. Veillez à ce qu'aucun élément mobile (p. ex. plate-forme élévatrice ou bras télescopique) ne se retrouve à proximité d'une ligne. Risque élevé d'électrocution ! Merci de contacter Swissgrid pour toute question concernant l'utilisation de ce type de machines.



Les projets et constructions à proximité de lignes sont soumis à des directives légales et à des normes.

Vous habitez à proximité d'une ligne électrique et prévoyez une extension de votre habitation ? Vous voulez faire construire un bâtiment ou une infrastructure à proximité d'une ligne électrique, ou vous êtes chargé de travaux de ce type ? Attention : ces projets sont soumis à de nombreuses réglementations que vous devez impérativement respecter. Voici les principales bases légales applicables : Ordonnance sur les lignes électriques (OLEI), Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) et Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst).



Informations complémentaires

De plus amples informations sur les travaux, projets et constructions à proximité des lignes électriques sont disponibles sur www.swissgrid.ch/proximite-lignes. Les maîtres d'œuvre et les architectes peuvent soumettre directement leurs demandes via un formulaire de contact.

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à nous appeler au **058 580 21 11**.
Ou à nous envoyer un e-mail à info@swissgrid.ch.

En cas de dérangement ou d'urgence : 0800 00 45 45.